



Remplacement d'une cabine de douche

Par **cafrine08**, le **16/04/2010** à **10:54**

Bonjour, je suis actuellement locataire, où je viens déposer le préavis mon propriétaire me demande de changer la bac à douche suite à une fissure dans celui-ci. Hors la fissure c'est forme toute seule, le bac à douche étant mou a cet endroit depuis qu'on est arrivé dans l'appartement en janvier 2009. Sur l'état des lieux nous avions indiquer que l'état générale de la douche était passable mais la fissure n'était pas là. Ma question est la suivante c'est à moi ou pas de remplacer ce bac en sachant qu'il faut que je change tout la cabine puis que les bac seule pour cette douche ne se vend pas seule. Merci d'avance